

Le Maire rappelle à l'assemblée que la construction du foyer pour personnes âgées comprenant 50 logements est actuellement en cours.

A ce foyer a été adjoint un programme finalisé du Secteur C comprenant un foyer restaurant et un foyer club comportant un plan de financement séparé.

Cette construction a été confiée à la Société d'HLM de l'Est rue Girardet à NANCY.

La participation de la commune a été arrêtée ainsi qu'il suit :

- versement en capital à la Société d'HLM de l'Est ... 709 352,00 F.

Pour faire face à cette dépense, un emprunt de 709 000,00 F. en 15 ans au taux de 9,75 % a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne de NANCY.

Le montant constant de l'annuité est de 73 646,21 F.

L'établissement d'un budget prévisionnel a laissé apparaître que l'ensemble des charges d'investissement obligerait à pratiquer un prix de location trop élevé et non compatible avec le but recherché :

- loyer annuel à payer à la Ste d'HLM de l'Est	122 341,00 F.
- annuité du prêt	<u>73 646,21 F.</u>
	195 987,21 F.

ce qui représente, sans les charges de fonctionnement, un loyer mensuel moyen de chaque appartement de $\frac{195\ 987,21}{12} = \frac{16\ 332,26}{50} = 326,64$ F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- sollicite de M. le Préfet l'octroi d'une subvention destinée à prendre en charge tout ou partie des annuités des emprunts contractés par la Ste d'HLM de l'Est afin que le loyer demandé pour le Foyer de personnes âgées soit ramené à un chiffre supportable.